
MAIRIE DE LES SIEGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 juillet 2021

CONVOCAATION DU 02 juillet 2021

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line et M. GOURREAU Fabrice, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald, M. RAGOT Lionel et Mme CANESTRARO Jocelyne, conseillers.

Absente représentée : M. STANIA Éric (pouvoir à Mme BUIS)

M. MARANDEL Hervé élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- * Approbation du procès-verbal en date du 15 juin 2021,
- * Charte DPU,
- * Devis décoration de Noël,
- * Devis peinture Salle des Fêtes,
- * Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal en date du 15 juin 2021

Le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2021-31. Charte Droit de Prémption Urbain

Dans le cadre du PLUi, suite à la délibération 38-2021 votée au conseil communautaire, autorisant le président de la CCVPO à signer avec les communes la charte validée par délibération 39-2021, en date du 26 mai 2021.

Monsieur le maire fait lecture de la charte au conseil municipal et demande l'autorisation de la signer.

Le conseil municipal décide, après en délibéré à 10 voix pour et 1 abstention :

- D'autoriser le maire à signer la charte DPU.

2021-32. Devis décoration de Noël

Monsieur le maire expose le devis de l'entreprise FESTILIGHT de Villechétif pour les décorations de Noël, d'un montant de 5 610,97€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise FESTILIGHT d'un montant de 5 610,97€ TTC.
- Charge le Maire de signer tous les documents nécessaires

2021-33. Devis peinture Salle des Fêtes

(M. BOURNONVILLE sort de la salle)

Monsieur le maire expose au conseil municipal le devis de l'entreprise GA-renov89 de Monsieur BOURNONVILLE situé à Les Sièges, concernant les travaux de peintures des sanitaires de la salle des fêtes d'un montant de 2 000€TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise GA-renov89 d'un montant de 2 000€ TTC.
- Décide que les travaux seront faits hors location du 26 juillet au 27 août 2021.
- Charge le Maire de signer tous les documents nécessaires.

(M. BOURNONVILLE revient dans la salle)

*** Questions diverses :**

- Feu du 13 juillet, M. MARANDEL ET M. CALLEWAERT s'occupent de la musique lors de la retraite aux flambeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.